

Tremblay-en-France

Compte-rendu sommaire du Conseil municipal

Département de la Seine-Saint-Denis
Arrondissement du Raincy
Canton de Tremblay-en-France
Nombre de Conseillers

Séance du 17 juin 2021

- en exercice : 39

- présents : Monsieur François ASENSI, Madame Virginie DE CARVALHO, Monsieur Olivier GUYON, Monsieur Patrick MARTIN, Madame Nicole DUBOE, Monsieur Philippe BRUSCOLINI, Madame Amel JAOUANI, Monsieur Vincent FAVERO, Madame Marie-Ange DOSSOU, Madame Aline PINEAU, Monsieur Amadou CISSE, Monsieur Thierry GODIN, Monsieur Jean-Claude FOYE, Monsieur Bernard CHABOUD, Monsieur Mohamed GHODBANE, Madame Christelle KHIAR, Monsieur Luis BARROS, Monsieur Arnold MAKWO, Monsieur Julien TURBIAN, Madame Angelina WATY, Madame Louiza MOUNIF, Madame Calista BOURRAT, Madame Valérie SUIN, Monsieur Sébastien DE CARVALHO.

- excusés représentés : Monsieur Bertrand LACHEVRE, ayant donné pouvoir à Monsieur Olivier GUYON, Madame Nijolé BLANCHARD, ayant donné pouvoir à Madame Virginie DE CARVALHO, Monsieur Michel BODART, ayant donné pouvoir à Madame Angelina WATY, Monsieur Pierre LAPORTE, ayant donné pouvoir à Monsieur Olivier GUYON, Madame Catherine LETELLIER, ayant donné pouvoir à Madame Aline PINEAU, Madame Céline FAU, ayant donné pouvoir à Monsieur Jean-Claude FOYE, Madame Nathalie MARTINS, ayant donné pouvoir à Madame Nicole DUBOE, Madame Aurélie MAQUEVICE, ayant donné pouvoir à Monsieur Luis BARROS, Madame Estelle DAVOUST, ayant donné pouvoir à Madame Marie-Ange DOSSOU, Madame Célia BOUHACINE, ayant donné pouvoir à Monsieur Patrick MARTIN, Monsieur Louis DARTEIL, ayant donné pouvoir à Madame Christelle KHIAR.

- absents : Monsieur Lino FERREIRA, Madame Céline FREBY, Monsieur Emmanuel NAUD, Madame Prisca-Diane NGNINTENG.

Madame Nicole DUBOE, Adjointe au Maire, Secrétaire de séance

L'an deux mille vingt et un, le dix sept juin à 18h00, le Conseil municipal de Tremblay-en-France, légalement convoqué le 11 juin 2021, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, Salle du Conseil municipal, 18 Boulevard de l'Hôtel de Ville 93290 Tremblay-en-France sous la présidence de Monsieur François ASENSI, Maire de Tremblay-en-France.

Le quorum étant atteint, Monsieur François ASENSI, Maire de Tremblay-en-France, déclare la séance ouverte à 18h00.

Annonce est faite des Conseillers municipaux ayant donné pouvoir.

En application de l'article L.2121-15 du code général des Collectivités territoriales, Madame Nicole DUBOE, Adjointe au Maire a été désignée Secrétaire de séance.

Monsieur le Maire, propose ensuite de passer à l'ordre du jour.

--oOo--

Approbation du procès-verbal de la séance du Conseil municipal du 23 mars 2021

ARTICLE 1.

APPROUVE dans les termes annexés à la présente délibération, le procès-verbal de la séance du Conseil municipal du 23 mars 2021.

ARTICLE 2.

AUTORISE Monsieur le Maire, ou en cas d'absence ou d'empêchement son représentant délégué, à signer tout document relatif à la présente délibération.

à l'unanimité Par 35 voix POUR

Communication des décisions prises par Monsieur le Maire en vertu de l'article L2122-22 du code général des Collectivités territoriales entre le 10 mai 2021 et le 31 mai 2021

ARTICLE 1.

PREND ACTE, dans les termes annexés à la présente délibération, de la liste des décisions prises par Monsieur le Maire en vertu de l'article L2122-22 et L2122-23 du code général des Collectivités territoriales.

Prend acte Par 35 voix POUR

Conseil de l'école élémentaire Honoré de Balzac - Désignation d'un représentant du Conseil municipal de la Commune de Tremblay-en-France

ARTICLE 1.

EST DESIGNÉ en qualité de représentant de la commune de Tremblay-en-France, Monsieur Arnold MAKWO pour siéger au sein du conseil de l'école élémentaire Honoré de Balzac, en lieu et place de Monsieur Louis DARTEIL.

ARTICLE 2.

AUTORISE Monsieur le Maire, ou en cas d'absence ou d'empêchement son représentant délégué, à signer tout document relatif à la présente délibération.

à l'unanimité Par 35 voix POUR

Projet du Colisée - Réserve de crédits pour une subvention destinée à l'Etablissement Public Territorial (EPT) "Paris Terres d'Envol"

ARTICLE 1.

APPROUVE le principe de versement d'une subvention à l'Etablissement Public Territorial « Paris Terres d'Envol » pour la réalisation de l'équipement type Aréna « Le Colisée » sur le territoire communal.

ARTICLE 2.

APPROUVE la convention d'objet et de financement à signer entre l'Etablissement Public Territorial « Paris Terres d'Envol » et la Commune de Tremblay-en-France.

ARTICLE 3.

FIXE le montant de la subvention à 4 millions d'euros comme indiqué dans la convention d'objet et de financement annexée à la présente délibération.

ARTICLE 5.

AUTORISE Monsieur le Maire, ou en cas d'absence ou d'empêchement son représentant délégué, à signer ladite convention, ainsi que tout document relatif à la présente délibération.

à l'unanimité Par 29 voix POUR, 6 ne prennent pas part au vote (Madame Virginie DE CARVALHO, Monsieur Olivier GUYON, Madame Nicole DUBOE, Madame Amel JAOUANI, Monsieur Pierre LAPORTE, Monsieur Julien TURBIAN)

Compte administratif 2020**ARTICLE 1.**

DONNE ACTE de la présentation faite du Compte Administratif principal, lequel peut se résumer comme présenté ci-dessous :

			Investissement	Fonctionnement	Total cumulé
Recettes	A	Prévisions budgétaires totales	46 137 279,27	131 224 942,85	177 362 222,12
	B	Titres de recettes émis	27 093 539,40	130 763 311,52	157 856 850,92
	C				
	D	Restes à réaliser	935 562,35	0,00	935 562,35

Dépenses	E	Autorisations budgétaires totales	46 137 279,27	131 224 942,85	177 362 222,12
	F	Engagements	44 233 225,76	119 229 099,16	163 462 324,92
	G	Mandats émis	27 893 670,21	119 229 099,16	147 122 769,37
	H				
	I=F-G	Dépenses engagées non mandatées	16 339 555,55		
	J=F-G	Dépenses engagées non rattachées		0,00	

Résultat de l'exercice		Solde d'exécution			
	B-G	Excédent	0,00	11 534 212,36	11 534 212,36
	G-B	Déficit	800 130,81	0,00	800 130,81
		Solde des restes à réaliser			
	D- (I+J)	Excédent	0,00	0,00	0,00
	(I+J)- D	Déficit	15 403 993,20	0,00	15 403 993,20

Résultat reporté	001 Solde d'exécution de 2019	4 557 403,83		
	002 Affectat° résultat 2019		284 118,85	4 841 522,68

Résultat cumulé		Excédent		11 818 331,21
		Déficit	-11 646 720,18	
		Solde	171 611,03	

ARTICLE 2.

CONSTATE, aussi bien pour la comptabilité principale, que pour chacune des comptabilités annexes, les identités de valeurs avec les indications du Compte de Gestion, relatives aux reports à nouveau, aux résultats d'exploitation de l'exercice et aux fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire des différents comptes.

ARTICLE 3.

RECONNAIT la sincérité des restes à réaliser.

ARTICLE 4.

ARRETE les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

ARTICLE 5.

VOTE le compte administratif 2020 de la ville comme mentionné ci-dessus.

Prend acte Par 33 voix POUR, 1 ne prend pas part au vote (Monsieur François ASENSI), 1 abstention (Madame Valérie SUIN)

Compte de gestion du receveur 2020

ARTICLE 1.

ARRETE les opérations effectuées par le Receveur pour l'exercice 2020 ainsi qu'il suit :

	Résultat à la clôture de l'exercice précédent	Part affectée à l'investissement	Solde d'exécution de l'année	Résultat de clôture
Investissement	4 557 403,83		-800 130,81	3 757 273,02
Fonctionnement	17 798 649,12	-17 514 530,27	11 534 212,36	11 818 331,21
	22 356 052,95	-17 514 530,27	10 734 081,55	15 575 604,23

ARTICLE 2.

CONSTATE la conformité des écritures de réalisations du Compte de Gestion du Receveur Municipal pour l'exercice 2020 avec celles du Compte Administratif dressé par Monsieur le Maire.

ARTICLE 3.

AUTORISE Monsieur le Maire, ou en cas d'absence ou d'empêchement son représentant délégué, à signer tout document relatif à la présente délibération.

à l'unanimité Par 35 voix POUR

Affectation du résultat de l'exercice 2020

ARTICLE 1.

DECIDE l'affectation du résultat de fonctionnement 2020 du budget ville selon le tableau ci-après :

COMPTE ADMINISTRATIF 2020 – VILLE AFFECTATION DU RESULTAT 2020 SUR L'EXERCICE 2021 DU BUDGET PRINCIPAL DE LA VILLE	
Résultat de clôture de la section de fonctionnement au 31/12/2020	11.818.331,21
<i>Affectation au financement de l'investissement (compte 1068 sur le budget principal ville)</i>	<i>11.646.720,18</i>
<i>Affectation du solde créditeur en report à nouveau de fonctionnement (compte 002 sur le budget principal de la ville)</i>	<i>171.611,03</i>
<i>Report du résultat d'investissement 2020 en report à nouveau d'investissement (compte 001 sur le budget principal de la ville)</i>	<i>3.757.273,02</i>

ARTICLE 2.

PRECISE que ces écritures seront reprises sur le Budget 2021.

ARTICLE 3.

AUTORISE Monsieur le Maire, ou en cas d'absence ou d'empêchement son représentant délégué, à signer tout document relatif à la présente délibération.

à la majorité Par 34 voix POUR, 1 abstention (Madame Valérie SUIN)

Budget Supplémentaire 2021

ARTICLE 1.

VOTE, dans les termes annexés à la présente délibération, le budget supplémentaire 2021 de la commune de Tremblay-en-France s'équilibrant ainsi :

En fonctionnement

- Dépenses nouvelles	203.383,00€
- Virement à la section d'investissement	577.771,03€
- Total dépenses de fonctionnement	781.154,03€

- Recettes nouvelles	609.543,00€
- Résultat reporté 2020	171.611,03€
- Total recettes de fonctionnement	781.154,03€

En investissement

- Dépenses nouvelles	1.839.003,03€
- Restes à réaliser 2020	16.339.555,55€
- Total dépenses d'investissement	18.178.558,58€

- Recettes nouvelles	1.261.232,00€
- Restes à réaliser 2020	935.562,35€
- Résultat reporté 2020	3.757.273,02€
- Résultat affecté	11.646.720,18€
- Virement de la section de fonctionnement	577.771,03€
- Total recettes d'investissement	18.178.558,58€

ARTICLE 2.

AUTORISE Monsieur le Maire, ou en cas d'absence ou d'empêchement son représentant délégué, à signer tous documents relatifs à la présente délibération.

à la majorité Par 34 voix POUR, 1 abstention (Madame Valérie SUIN)

Redénomination de l'actuelle Rue de la Mairie en Rue de la Commune de Paris

ARTICLE 1.

APPROUVE la redénomination de l'actuelle Rue de la Mairie en Rue de la Commune de Paris à compter du 1^{er} septembre 2021.

ARTICLE 2.

AUTORISE Monsieur le Maire, ou en cas d'absence ou d'empêchement son représentant délégué, à signer tout document relatif à la présente délibération.

à l'unanimité Par 35 voix POUR

Aide alimentaire en direction des Tremblaysiens en situation de fragilité économique et/ou sociale - Approbation d'une convention de partenariat à signer avec des commerces locaux

ARTICLE 1.

APPROUVE, dans les termes annexés, la convention type relative à la mise en place d'un dispositif d'aide alimentaire à destination des familles tremblaysiennes en fragilité économique et/ou sociale à signer les commerces locaux volontaires pour intégrer ce dispositif.

ARTICLE 2.

AUTORISE Monsieur le Maire, ou en cas d'absence ou d'empêchement son représentant délégué, à signer ladite convention ainsi que tout document relatif à la présente délibération.

à l'unanimité Par 35 voix POUR

Ouverture d'une entreprise d'insertion à Tremblay-en-France - Attribution d'une subvention d'investissement à Cité Caritas

ARTICLE 1.

VOTE l'attribution, pour l'année 2021, d'une subvention d'investissement d'un montant de 55.000 euros (cinquante-cinq mille euros) au profit de l'association *Cités Caritas*.

ARTICLE 2.

DIT que l'attribution de cette subvention est subordonnée à la production d'un bail pour l'occupation des locaux du 13, rue de la Perdrix à Tremblay-en-France.

ARTICLE 4.

AUTORISE Monsieur le Maire, ou en cas d'absence ou d'empêchement son représentant délégué, à signer tout document relatif à la présente délibération.

à l'unanimité Par 35 voix POUR

Personnel communal - Suppressions et créations de postes

ARTICLE 1.

APPROUVE les créations et suppressions de postes nécessaires au bon fonctionnement de la collectivité.

MODIFIE le tableau des effectifs de la commune de Tremblay-en-France à compter du 18 juin 2021 de la manière suivante :

<u>GRADE</u>	<u>Avant</u>	<u>Après</u>	<u>MOTIF</u>
Technicien territorial	18	19	Recrutement d'un adjoint chef de service espaces verts <i>Ouverture du grade aux contractuels, le cas échéant art 3-2 ou 3-3 loi n°84-53 du 26 janvier 1984</i>
Technicien territorial	19	20	Recrutement d'un infographiste <i>Ouverture du grade aux contractuels, le cas échéant art 3-2 ou 3-3 loi n°84-53 du 26 janvier 1984</i>
1 rédacteur territorial	31	32	Recrutement d'un chargé des affaires foncières <i>Ouverture du grade aux contractuels, le cas échéant art 3-2 ou 3-3 loi n°84-53 du 26 janvier 1984</i>
1 adjoint administratif territorial	53	54	Recrutement d'un assistant administratif – Affaires générales <i>Ouverture du grade aux contractuels, le cas échéant art 3-2 ou 3-3 loi n°84-53 du 26 janvier 1984</i>
1 adjoint technique territorial	180	181	Recrutement d'un électricien <i>Ouverture du grade aux contractuels, le cas échéant art 3-2 ou 3-3 loi n°84-53 du 26 janvier 1984</i>
3 adjoints techniques territoriaux	181	184	Recrutement de 3 agents de voirie <i>Ouverture du grade aux contractuels, le cas échéant art 3-2 ou 3-3 loi n°84-53 du 26 janvier 1984</i>
1 adjoint technique territorial	184	185	Recrutement d'un coursier <i>Ouverture du grade aux contractuels, le cas échéant art 3-2 ou 3-3 loi n°84-53 du 26 janvier 1984</i>
1 adjoint technique territorial	185	186	Recrutement d'un conducteur de balayeuse <i>Ouverture du grade aux contractuels, le cas échéant art 3-2 ou 3-3 loi n°84-53 du 26 janvier 1984</i>
1 adjoint technique	186	187	Recrutement d'un agent d'entretien <i>Ouverture du grade aux contractuels, le cas échéant art 3-2 ou 3-3 loi n°84-53 du 26 janvier 1984</i>
2 gardiens brigadiers	20	22	Recrutement de 2 policiers municipaux <i>Ouverture du grade aux contractuels, le cas échéant art 3-2 ou 3-3 loi n°84-53 du 26 janvier 1984</i>
1 assistant d'enseignement artistique principal 2ème Cl. à 75% (15h)	0	1	Changement de temps de travail d'un enseignant artistique <i>Ouverture du grade aux contractuels, le cas échéant art 3-2 ou 3-3 loi n°84-53 du 26 janvier 1984</i>
1 auxiliaire puériculture Pal 2ème Cl	23	24	Recrutement d'une auxiliaire de puériculture <i>Ouverture du grade aux contractuels, le cas échéant art 3-2 ou 3-3 loi n°84-53 du 26 janvier 1984</i>

ARTICLE 3.

AUTORISE Monsieur le Maire, ou en cas d'absence ou d'empêchement son représentant délégué, à signer tout document relatif à la présente délibération.

à l'unanimité Par 35 voix POUR

Personnel communal - Créations d'emplois saisonniers

ARTICLE 1.

AUTORISE Monsieur le Maire à recruter des agents contractuels pour faire face à des besoins liés à un accroissement saisonnier d'activités pour une période du 14 juin 2021 au 04 septembre 2021 en application de l'article 3-I-2° alinéa de la loi n°84-53 précitée :

<u>Service</u>	<u>Fonction</u>	<u>Période</u>	<u>Grade</u>	<u>Nombre</u>
Sécurité	Agent de surveillance du Château Bleu	01/07/2021 au 01/08/2021	Adjoint technique	1
		02/08/2021 au 31/08/2021		1
Sécurité	Agent de surveillance Parc Hôtel de Ville	01/07/2021 au 01/08/2021	Adjoint technique	1
		02/08/2021 au 31/08/2021		2
Jeunesse	Agent logistique	01/07/2021 au 01/08/2021 02/08/2021 au 31/08/2021	Adjoint technique	1 1
DRH	Agent administratif	01/07/2021 au 01/08/2021 02/08/2021 au 31/08/2021	Adjoint administratif	1 1
Enseignement/ Accueil Familles Régies	Agent administratif	02/08/2021 au 31/08/2021	Adjoint administratif	1
Intendance Restauration	Agent d'entretien	01/07/2021 au 01/08/2021	Adjoint technique	5
		02/08/2021 au 31/08/2021		6
Intendance Restauration	Agent administratif	02/08/2021 au 31/08/2021	Adjoint administratif	1
Espaces Verts	Jardinier	01/07/2021 au 01/08/2021	Adjoint technique	3
		02/08/2021 au 31/08/2021		2
CTM Déménagement	Déménageurs	01/07/2021 au 01/08/2021	Adjoint technique	2
		02/08/2021 au 31/08/2021		2
Enfance	Agent de gestion	14/06/2021 au 09/07/2021	Adjoint technique	2
		05/07/2021 au 01/08/2021		1
		12/07/2021 au 13/08/2021		1
		02/08/2021 au 29/08/2021		2
Enfance	Chauffeur mini-bus	07/07/2021 au 04/08/2021	Adjoint technique	1
		04/08/2021 au 01/09/2021		1
Vie des Quartiers	Agent logistique	29/06/2021 au 01/08/2021	Adjoint technique	1
		03/08/2021 au 04/09/2021		1
Vacances	Agent d'accueil et administratif	15/07/2021 au 13/08/2021	Adjoint administratif	1
Informatique	Technicien informatique	06/07/2021 au 01/08/2021	Adjoint technique	1
Achats/Marchés Publics	Inventoriste	01/07/2021 au 01/08/2021	Adjoint administratif	1
		02/08/2021 au 31/08/2021		1
Médiathèque	Agent de médiathèque	01/07/2021 au 01/08/2021 02/08/2021 au 31/08/2021	Adjoint administratif	1 1
Pôle maintien à domicile	Agent de lien social	01/07/2021 au 01/08/2021	Agent social	1
		02/08/2021 au 31/08/2021		1
Pôle séniors	Agent de lien social	01/07/2021 au 01/08/2021	Agent social	1
		02/08/2021 au 31/08/2021		1

ARTICLE 2.

FIXE la rémunération afférente à ces emplois au 1^{er} échelon du grade d'adjoint technique, d'adjoint administratif ou d'agent social au regard des fonctions exercées.

ARTICLE 4.

AUTORISE Monsieur le Maire, ou en cas d'absence ou d'empêchement son représentant délégué, à signer tout document relatif à la présente affaire.

à l'unanimité Par 35 voix POUR

Personnel communal - Estivale Tremblaysienne 2021- Recrutements et rémunération des animateurs

ARTICLE 1.

AUTORISE le recrutement de 22 postes d'animateurs pour assurer l'animation de l'Estivale Tremblaysienne pour la période du 1^{er} juillet au 08 août 2021.

ARTICLE 2.

FIXE le nombre d'heures sur ladite période à 165 heures maximum par agent.

ARTICLE 3.

FIXE le taux de rémunération des animateurs ainsi recrutés à 14 euros bruts de l'heure.

ARTICLE 5.

AUTORISE Monsieur le Maire, ou en cas d'absence ou d'empêchement son représentant délégué, à signer tout document relatif à la présente délibération.

à l'unanimité Par 35 voix POUR

Attribution d'une subvention à l'association Archéologie des Nécropoles

ARTICLE 1.

VOTE l'attribution d'une subvention de 1000 € à l'association Archéologie des Nécropoles sise 18 allée des Mésanges 93270 Sevrans, association œuvrant à la recherche et à la valorisation du patrimoine et à la connaissance du passé des villes.

ARTICLE 2.

AUTORISE Monsieur le Maire, ou en cas d'absence ou d'empêchement son représentant délégué, à signer tout document relatif à la présente délibération.

à l'unanimité Par 35 voix POUR

Approbaton d'une convention relative à l'attribution d'une subvention par l'association PLAY international pour l'année 2021 dans le cadre du projet ' Bien manger '

ARTICLE 1.

APPROUVE, dans les termes annexés à la présente délibération, la convention relative à l'attribution d'une subvention de 3 750 euros par l'association PLAY international pour l'année 2021 dans le cadre du projet « Bien manger ».

ARTICLE 2.

AUTORISE Monsieur le Maire, ou en cas d'absence ou d'empêchement son représentant délégué, à signer ladite convention ainsi que tout document relatif à la présente délibération.

à l'unanimité Par 35 voix POUR

Approbation de la convention relative à un partenariat entre la Ville de Tremblay-en-France et l'association "Le Relais des Aidants"

ARTICLE 1.

APPROUVE, dans les termes annexés à la présente délibération, la convention de partenariat entre l'association « Le Relais des Aidants » et la ville de Tremblay-en-France.

ARTICLE 2.

AUTORISE, Monsieur le Maire, ou en cas d'absence ou d'empêchement son représentant délégué, à signer ladite convention ainsi que tout document relatif à la présente délibération.

à l'unanimité Par 35 voix POUR

Approbation d'un avenant n°1 à la convention cadre à signer entre la commune de Tremblay-en-France et l'Association Entreprendre à Tremblay

ARTICLE 1.

VOTE l'attribution d'une subvention municipale d'un montant total de 15.000 euros (quinze mille euros) pour l'année 2021 en faveur de l'association Entreprendre à Tremblay sise 13 place du Colonel Rol Tanguy à Tremblay-en-France, représentée par son Président, Monsieur Mohamed GHODBANE.

ARTICLE 2.

APPROUVE, dans les termes annexés à la présente délibération, l'avenant n°1 à la convention cadre n° 2019-212 du 19 décembre 2019 entre la commune de Tremblay-en-France et l'association « Entreprendre à Tremblay ».

ARTICLE 3.

AUTORISE Monsieur le Maire, ou en cas d'absence ou d'empêchement son représentant délégué, à signer ledit avenant n°1 à la convention cadre ainsi que tout document relatif à la présente délibération.

à l'unanimité Par 31 voix POUR, 4 ne prennent pas part au vote (Monsieur Olivier GUYON, Madame Amel JAOUANI, Monsieur Mohamed GHODBANE, Madame Nathalie MARTINS)

Approbation d'un avenant n°1 à la convention d'intervention foncière avec l'Etablissement Public Foncier d'Ile-de-France

ARTICLE 1.

APPROUVE, dans les termes annexés à la présente délibération, les clauses de l'avenant n°1 à la convention d'intervention foncière à signer entre la Commune de Tremblay-en-France et l'Etablissement Public Foncier d'Ile-de-France qui siège au 4/14 rue Ferrus - 75014 Paris.

ARTICLE 2.

AUTORISE Monsieur le Maire, ou en cas d'absence ou d'empêchement son représentant délégué, à signer tout document relatif à la présente délibération, et notamment toutes conventions annexes ou complémentaires s'y rapportant.

à l'unanimité Par 35 voix POUR

**Autorisation d'occupation du domaine public fluvial de la Ville de Paris -
Terrain nu chantier Zone boisée située entre le canal de l'Ourcq, l'avenue du
Général de Gaulle et le boulevard Charles Vaillant - Réf. GD/OPG/21.19**

ARTICLE 1.

APPROUVE, dans les termes annexés à la présente délibération, l'autorisation d'occupation du domaine public fluvial (terrain nu chantier) accordée par la Ville de Paris au bénéfice de la Ville de Tremblay-en-France, à signer avec la Ville de Paris.

ARTICLE 2.

AUTORISE Monsieur le Maire, ou en cas d'absence ou d'empêchement son représentant délégué, à signer ladite autorisation d'occupation du domaine public ainsi que tout document relatif à son exécution conformément à la présente délibération.

à l'unanimité Par 35 voix POUR

**Acquisition des parcelles agricoles AE 26 et AE 27 situées entre l'entrée Sud du
Vieux Pays et le pont enjambant la Francilienne**

ARTICLE 1.

APPROUVE l'acquisition des parcelles agricoles cadastrées AE 26 et AE 27 situées entre l'entrée Sud du Vieux Pays et le pont enjambant la Francilienne, d'une contenance de 4 061 m², auprès de Madame Annie BONNET, résidant au 14 Bis, avenue Mistral - 77270 VILLEPARISIS.

ARTICLE 2.

APPROUVE l'acquisition de ces parcelles agricoles, cadastrées AE 26 et AE 27, pour un montant de 16 244 euros TTC (seize mille deux cent quarante-quatre euros toutes taxes comprises).

ARTICLE 3.

PRECISE que l'ensemble des frais, droits et honoraires occasionnés par cette opération seront à la charge de l'acquéreur.

ARTICLE 5.

AUTORISE Monsieur le Maire, ou en cas d'absence ou d'empêchement son représentant délégué, à signer tous documents relatifs à la présente délibération.

à l'unanimité Par 35 voix POUR

**Versement du solde de la subvention annuelle pour l'année 2021 pour
l'Association Tremblaysienne pour le Cinéma (ATC) - Approbation d'un
avenant n°2 à la convention d'objectifs**

ARTICLE 1.

VOTE le versement du solde de la subvention de fonctionnement d'un montant de 384 510€, pour l'année 2021, au profit de l'Association Tremblaysienne pour le Cinéma (ATC) située 29 bis avenue du Général De Gaulle à Tremblay-en-France.

ARTICLE 2.

APPROUVE dans les termes annexés à la présente délibération, l'avenant n°2 à la convention d'objectifs signée avec l'Association Tremblaysienne pour le Cinéma (ATC).

ARTICLE 4.

AUTORISE Monsieur le Maire ou, en cas d'absence ou d'empêchement son représentant délégué, à effectuer le versement de cette subvention et à signer tout document relatif à la présente délibération.

à l'unanimité Par 28 voix POUR, 7 ne prennent pas part au vote (Monsieur Vincent FAVERO, Monsieur Thierry GODIN, Monsieur Jean-Claude FOYE, Monsieur Mohamed GHODBANE, Madame Christelle KHIAR, Monsieur Julien TURBIAN, Madame Calista BOURRAT)

Versement du solde de la subvention annuelle pour l'année 2021 pour l'Association Espace Jean Roger Caussimon - Approbation d'un avenant n°2 à la convention d'objectifs

ARTICLE 1.

VOTE le versement du solde de la subvention de fonctionnement d'un montant de 174 219€, pour l'année 2021, au profit de l'Association Espace Jean-Roger Caussimon située 6 rue des Alpes à Tremblay-en-France.

ARTICLE 2.

APPROUVE dans les termes annexés à la présente délibération, l'avenant n°2 à la convention d'objectifs signée avec l'association Espace Jean-Roger Caussimon.

ARTICLE 4.

AUTORISE Monsieur le Maire ou, en cas d'absence ou d'empêchement son représentant délégué, à effectuer le versement de cette subvention et à signer tout document relatif à la présente délibération.

à l'unanimité Par 34 voix POUR, 1 ne prend pas part au vote (Monsieur Vincent FAVERO)

Versement du solde de la subvention annuelle pour l'année 2021 pour l'Association du Théâtre Louis Aragon - Approbation d'un avenant n°2 à la convention d'objectifs

ARTICLE 1.

VOTE le versement du solde de la subvention de fonctionnement d'un montant de 848 288€, pour l'année 2021, à l'Association du Théâtre Louis Aragon située 24 boulevard de l'Hôtel de Ville à Tremblay-en-France.

ARTICLE 2.

APPROUVE dans les termes annexés à la présente délibération, l'avenant n°2 à la convention d'objectifs signée avec l'Association Théâtre Louis Aragon.

ARTICLE 4.

AUTORISE Monsieur le Maire ou, en cas d'absence ou d'empêchement son représentant délégué, à effectuer le versement de cette subvention et à signer tout document relatif à la présente délibération.

à l'unanimité Par 31 voix POUR, 4 ne prennent pas part au vote (Monsieur Vincent FAVERO, Monsieur Pierre LAPORTE, Madame Céline FAU, Monsieur Louis DARTEIL)

La séance est levée à 19h35.

Le Secrétaire de séance : Madame Nicole DUBOE, Adjointe au Maire

--oOo--

Le texte complet des délibérations du Conseil municipal mentionnées ci-dessus a été affiché à l'accueil de l'Hôtel de Ville à compter du 21 juin 2021.

Pour le Maire et par délégation,

Le Directeur Général Adjoint des Services

Romain PARRAT